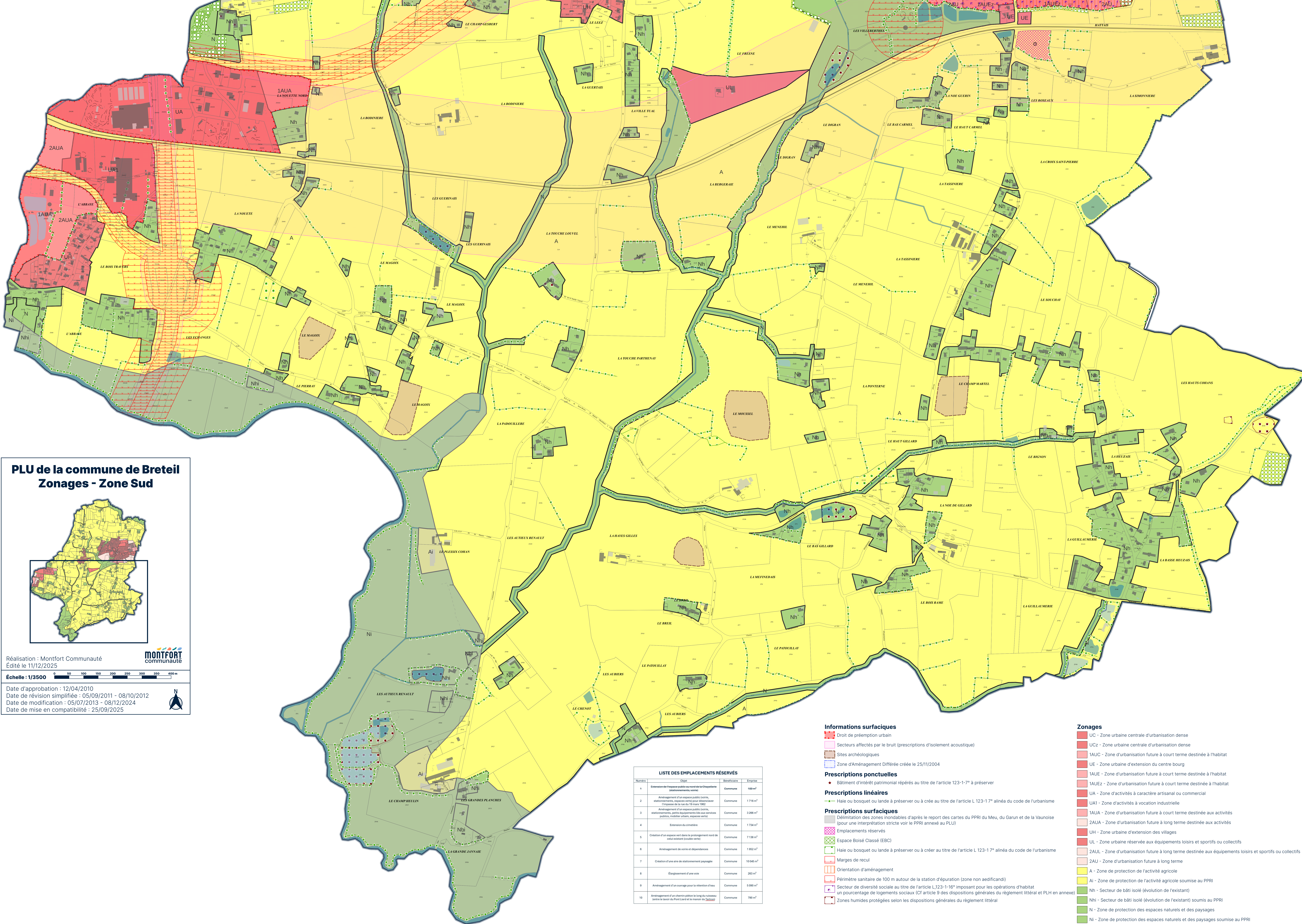




PLU de la commune de Breteil

Zonages - Zone Sud

Réalisation : Montfort Communauté

Édité le 11/12/2025

Échelle : 1/3500

0

50

100

150

200

250

300

350

400 m

Date d'approbation : 12/04/2010

Date de révision simplifiée : 05/09/2011 - 08/10/2012

Date de modification : 05/07/2013 - 08/12/2024

Date de mise en compatibilité : 25/09/2025

MONTFORT

communauté

N

0

Informations surfaciques

- Droit de préemption urbain
- Secteurs affectés par le bruit (prescriptions d'isolement acoustique)
- Sites archéologiques
- Zone d'Aménagement Différée créée le 25/11/2004

Prescriptions ponctuelles

- Bâtiment d'intérêt patrimonial répertoriés au titre de l'article 123-1-7° à préserver

Prescriptions linéaires

- Haie ou bosquet ou lande à préserver ou à créer au titre de l'article L 123-1 7° alinéa du code de l'urbanisme

Prescriptions surfaciques

- Délimitation des zones inondables d'après le report des cartes du PPRI du Meu, du Garun et de la Vauoise (pour une interprétation stricte voir le PPRI annexé au PLU)
- Emplacements réservés
- Espace Boisé Classé (EBC)
- Haie ou bosquet ou lande à préserver ou à créer au titre de l'article L 123-1 7° alinéa du code de l'urbanisme
- Marges de recul
- Orientation d'aménagement
- Périmètre sanitaire de 100 m autour de la station d'épuration (zone non aedificandi)
- Secteur de diversité sociale au titre de l'article L123-1-16° imposant pour les opérations d'habitat un pourcentage de logements sociaux (Cf article 9 des dispositions générales du règlement littéral et PLH en annexe)
- Zones humides protégées selon les dispositions générales du règlement littéral

Zonages

- UC - Zone urbaine centrale d'urbanisation dense
- UCz - Zone urbaine centrale d'urbanisation dense
- 1AUC - Zone d'urbanisation future à court terme destinée à l'habitat
- UE - Zone urbaine d'extension du centre bourg
- 1AUE - Zone d'urbanisation future à court terme destinée à l'habitat
- 1AUEz - Zone d'urbanisation future à court terme destinée à l'habitat
- UA - Zone d'activités à caractère artisanal ou commercial
- UA1 - Zone d'activités à vocation industrielle
- 1AUA - Zone d'urbanisation future à court terme destinée aux activités
- 2AUA - Zone d'urbanisation future à long terme destinée aux activités
- UH - Zone urbaine d'extension des villages
- UL - Zone urbaine réservée aux équipements loisirs et sportifs ou collectifs
- 2AUL - Zone d'urbanisation future à long terme destinée aux équipements loisirs et sportifs ou collectifs
- 2AU - Zone d'urbanisation future à long terme
- A - Zone de protection de l'activité agricole
- Ai - Zone de protection de l'activité agricole soumise au PPRI
- Nhh - Secteur de bâti isolé (évolution de l'existant)
- Nhh - Secteur de bâti isolé (évolution de l'existant) soumis au PPRI
- N - Zone de protection des espaces naturels et des paysages
- Ni - Zone de protection des espaces naturels et des paysages soumise au PPRI

LISTE DES EMPLACEMENTS RÉSERVÉS			
Numéro	Objet	Bénéficiaire	Emprise
1	Extension de l'espace public au nord de la Chapelle (aménagement urbain)	Commune	160 m²
2	Aménagement d'un espace public (voirie, stationnement, espaces verts) pour désenclaver l'habitat de la zone du 19 mars 1962	Commune	1 716 m²
3	Aménagement d'un espace public (voirie, stationnement, espace d'équipement des services publics, mobilier urbain, espaces verts)	Commune	3 386 m²
4	Extension du cimetière	Commune	1 734 m²
5	Création d'un espace vert dans le prolongement nord de celui existant (qualité verte)	Commune	7 138 m²
6	Aménagement de voirie et dépendances	Commune	1 952 m²
7	Création d'une aire de stationnement payante	Commune	10 040 m²
8	Élargissement d'une voie	Commune	263 m²
9	Aménagement d'un ouvrage pour la rétention d'eau	Commune	5 090 m²
10	Aménagement d'un chemin piéton le long du ruisseau (entre le lavoir du Port Lard et le manoir du 25/11/2004)	Commune	790 m²